

Question orale de M. De Bock : La reconversion du dépôt De Lijn suite à son déménagement.

M. De Bock signale que, lors d'un conseil d'entreprise tenu au mois de mai, la direction de De Lijn Brabant flamand a fait part de son intention de déménager ses dépôts d'Evere et d'Uccle à partir du 1^{er} septembre.

La concession d'Uccle devrait être installée dans le quartier de La Roue à Anderlecht. Ce déménagement n'aura pas de conséquence pour les voyageurs ni pour le personnel actif à Uccle, dont la sécurité d'emploi ne sera pas affectée par le changement d'implantation. Néanmoins, il y a lieu de s'interroger sur l'avenir du site. Selon le directeur de De Lijn Brabant flamand, M. Johan Van Looy, cette mesure permettra de réduire les frais, grâce à une diminution des coûts fixes et du nombre de kilomètres parcourus par des autobus vides.

La commune a-t-elle noué des contacts afin de ne pas laisser sans affectation ce terrain de plusieurs hectares, dont la société De Lijn va probablement se défaire ?

M. De Bock rappelle à cet égard que le quartier de la chaussée de Droegenbos constitue une importante porte d'accès au territoire ucclais.

Ne serait-il pas opportun d'assurer la mixité de fonctions voulue par la commune en orientant des entreprises sur l'immense terrain de dépôt de De Lijn, et ce d'autant plus que le dossier Illochroma semble toujours embourbé ?

Qu'en est-il de l'éventuelle pollution des sols ?

Ne conviendrait-il pas de lancer une task-force associant De Lijn, la Région et la commune afin de faire de cette annonce une opportunité de développement urbain via le commerce, l'industrie, voire le logement, en procédant, le cas échéant, à une modification de l'affectation ?

M. l'Echevin Cools remercie M. De Bock pour sa question, car c'est grâce à elle qu'il a appris les intentions de De Lijn. Les services de son échevinat sont en train de rechercher les interlocuteurs qui pourraient être contactés dans cette société, à laquelle le Collège a envoyé un courrier afin de solliciter une concertation sur les questions urbanistiques et de témoigner de l'intérêt de la commune pour une éventuelle acquisition du bien.

M. l'Echevin Cools rappelle que la commune est en quête de dépôts depuis quelque temps et en loue un certain nombre rue du Bourdon. La relocalisation du dépôt de la chaussée de Saint-Job sur le site de De Lijn permettrait de vendre les terrains sis à l'angle de la chaussée de Saint-Job et de la rue Papenkasteel.

Néanmoins, le logement ne doit pas être l'affectation à privilégier car de nombreuses zones d'entreprises ont déjà été reconverties en logements sur le territoire ucclais alors qu'une série de besoins en matière d'équipements publics ne sont pas rencontrés. M. l'Echevin Cools cite à cet égard le cas des pompiers, qui recherchent une nouvelle implantation pour leur caserne. De plus, le terrain de De Lijn, en parfait état, pourrait constituer un site idéal pour les entreprises qui souhaitent développer leurs activités à Bruxelles.